

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.024

Objet de la délibération

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET
ANNEXE TOURISME**

Considérant que le conseil municipal est invité à prendre connaissance du projet de budget primitif 2023 pour le budget annexe tourisme, tel que joint en annexe, dont une présentation, par section et par chapitre, a été effectuée en séance ;

Conformément aux dispositions du CGCT, les documents sont accompagnés d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du BP 2023.

Aussi,

Vu la maquette du budget primitif 2023 du budget annexe Tourisme de Morillon, présentée en annexe ;

Vu l'avis de la commission AFRAC du 23 mars 2023 ;

Après examen de la section d'exploitation et de la section d'investissement, chapitre par chapitre conformément à la réglementation et au choix du conseil municipal,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe tourisme de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section d'exploitation et d'investissement, comme suit :

			Dépenses 2023	Recettes 2023
CREDITS L'EXERCICE	OUVERTS	DE		
		Section de fonctionnement	78 078.87	74 142.00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		Report en section de fonctionnement (002)		3 936.87
RESTES A REALISER N-1		Section de fonctionnement		
		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	78 078.87	78 078.87
CREDITS L'EXERCICE	OUVERTS	DE		
		Section d'investissement	1 226.00	1 226.00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1		Report en section d'investissement (001)	14 706.68	14 706.68
RESTES A REALISER N-1		Section d'investissement	0.00	0.00
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15 932.68	15 932.68
RESULTAT CUMULE		Section de fonctionnement	78 078.87	78 078.87
		Section d'investissement	15 932.68	15 932.68
		TOTAL CUMULE	94 011.55	94 011.55

- **CHARGE M.** le Maire de l'exécution du budget sur ces bases.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

 Simon BEERENS-BETTEX

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.